

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 23 juin 2009

Date de convocation : 16 juin 2009

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18

Présents : 15

Procurations : 2

L'an deux mille neuf le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Laurent AUBUCHOU, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Emmanuelle JAURETCHE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET.

EXCUSES : Guy LABARRERE, Pierre SAUBATTE

ABSENTS : Jean-Jacques CLAVERIE

PROCURATIONS : Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Pierre SAUBATTE à Nicolas BUZY-VIGNAU

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle MONSET

1) LECTURE DU PROCES-VERBAL DU 26 MAI 2009 : *adopté 16 voix pour*

M. Laurent Aubuchou refuse de signer le procès-verbal, n'étant pas d'accord avec la rédaction du paragraphe sur l'adaptation du projet de la ZAC.

2) LECTURE DU PROCES-VERBAL DU 28 MAI 2009 : *adopté à l'unanimité*

3) DECISION MODIFICATIVE : *adopté à l'unanimité*

Elle concerne les travaux de réfection de la toiture de l'école du Pont Latapie. M. le Maire rappelle le choix des entreprises et le coût total des travaux de 57 915,83 €. Des subventions ont été demandées, notamment au titre de la dotation Globale d'Équipement et au Conseil Général. Un emprunt de 54 250 € sera souscrit au taux de 4,73 %.

M. Aubuchou signale que l'attribution des marchés n'était pas à l'ordre du jour. M. le Maire répond que ce point sera évoqué en questions diverses.

4) DROIT DE PREMPTION

M. le Maire expose à l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie. Elle concerne le terrain cadastré section AC 81 et 82, appartenant à M. Morillo, en vente au prix de 87 000 €. M. le Maire propose de débattre sur l'opportunité d'exercer le droit de préemption. L'objectif serait de créer sur ces parcelles une voie de circulation pour relier la ZAC à la RD 36. M. Aurignac, Y. Monguilhet, L. Aubuchou, A. Cuyaubère, G. Labarrère par procuration, P. Daban, J. M. Clos, M. Canton se prononcent pour l'acquisition. P. Moura, M.G. Monset, B. Dourrom, E. Jaureche, N. Buzy-Vignau, J. Gassie, B. Fréchou, P. Saubatte (par procuration) sont contre ce projet et F. Bérard s'abstient. Suite au tour de table, il a été décidé de ne pas préempter (8 voix contre avec voix du maire prépondérante, 8 voix pour, 1 abstention).

5) STATION D'EPURATION : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE : *adopté à l'unanimité*

M. le Maire rappelle qu'il convient de délibérer pour approuver le choix du maître d'œuvre concernant la création d'un lit à rhizophytes sur le site de la station d'épuration dans le cadre du traitement des boues. La société la moins disante, Hydraulique Environnement Aquitaine, de Lescar a été retenue pour 16 445 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- Choix des entreprises pour travaux de réfection de la charpente de l'école du Pont Latapie : *adopté à l'unanimité*

L'assemblée approuve le choix des entreprises qui vont intervenir sur ces travaux :

Entreprise Bordes pour la maçonnerie

Entreprise Marchèse pour la charpente

MDL échafaudages

Entreprise Dourau-Cadet pour l'électricité,

Adour Termites pour le traitement de la charpente

- **Assainissement : rapport du délégataire pour l'année 2008** : adopté 16 voix pour, 1 abstention
Les branchements raccordés sont au nombre de 448 en 2008, pour 38 426 m3 assujettis à l'assainissement. Le taux de conformité des bilans est correct.

- La remise des récompenses aux jeunes handballeurs de moins de 11 ans et moins de 15 ans sera organisée le vendredi 26 juin à la mairie.

- Un jumelage avec la commune de Ploumillau dans les Côtes d'Armor est envisagé.

Patrick Moura

Laurent Aubuchou

Michel Aurignac

Fabien Bérard

Nicolas Buzy-Vignau

Marc Canton

Jean-Jacques Claverie

Jean-Michel Clos

Antoine Cuyaubère

absent

Pierre Daban

Bernadette Dourrom

Bruno Fréchou

Jean Gassie

Emmanuelle Jaureche

Guy Labarrère

Yves Monguilhet

Marie-Gabrielle Monset

Pierre Saubatte